



## **PROCES-VERBAL**

**Séance extraordinaire  
du 11 décembre 2017**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal**

**du 11 décembre 2017**

**Présidence :** M. Pierre-Alain Gerber

**Secrétaire suppléante :** Mme Rachel Gueissaz

**Scrutateurs :** MM. Dionisio Baptista et Marcel Cloux

**Huissière :** Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 30 octobre 2017 pour le

**lundi 11 décembre 2017 à 20h00**  
**à l'Espace Alexei Jaccard**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 octobre 2017
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière de taxes et impôts communaux
7. Nomination d'une commission chargée de la révision du règlement du Conseil communal
8. Nomination de la Commission qui rapportera sur la gestion 2017

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

9. No 17-11 Crédit d'étude pour la réalisation d'une nouvelle salle de gymnastique VD2 au Collège de la Gare et modification partielle du Plan Général d'Affectation (MPGA) «Ecole de la Gare – parcelle n° 713»
10. No 17-15 Vente de surfaces industrielles et commerciales, parcelle 654 de Sainte-Croix
11. No 17-16 Demande de crédit pour le remplacement du camion pour le

ramassage des déchets urbains

12. No 17-17 Crédits complémentaires 2017

13. Projet de budget 2018

14. Interpellations, propositions, questions

**M. le Président** ouvre la séance souhaite la bienvenue aux Conseillers et Municipaux. Il salue la présence du public et de la presse.

### **1. Appel**

**Sont présentes et présents :**

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Philippe Duvoisin, Olivier Guignard, Lionel-Numa Pesenti et Cédric Roten.

44 conseillères et conseillers sont présents, 8 sont excusés et 2 sont absents.

**Sont excusés :**

Pour le PS : Michel Bühler, Isabelle Dessonnaz, Gessica Macaluso, Jean-Yves Tinembart

Pour le PLR : Jean-Philippe Favre, Anthony Joseph, Denis Montandon

Pour l'UDC : Tristan Merminod

**Sont absents :**

Pour le PS : Said Alami

Pour l'UDC : Patrick Jeanmonod

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**M. le Président** soumet l'ordre du jour au vote, lequel est accepté tel quel à l'unanimité, sans discussion préalable.

### **2. Assermentation**

**M. le Président** informe le Conseil que le groupe PS présente M. Claude Michaud, en remplacement de M. Jean-Paul Belaich. M. le Président invite M. Michaud à s'avancer,

*L'assemblée se lève et M. Claude Michaud prête serment.*

M. le Président lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil, sous les applaudissements du cénacle.

Le nombre de conseillères et conseillers présents passe dès lors à 45.

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 octobre 2017**

**M. le Président** ouvre la discussion sur le procès-verbal.

**M. Philippe Gueissaz**, en page 12 du procès-verbal, demande que soit modifié dans son intervention le prix de location d'un garage de 170 francs à 120 francs par mois.

**Mme Catherine Imhof**, en page 20 du procès-verbal, signale une erreur de frappe.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

Le procès-verbal est adopté avec les modifications demandées à l'unanimité.

### **4. Communications du bureau du Conseil**

**M. le Président :**

- annonce que les prochaines séances du Conseil auront lieu, sous réserve de modifications, les lundis 26 mars, 25 juin, 29 octobre et 10 décembre 2018 ;
- annonce que la commission chargée d'examiner la gestion 2017 de la Municipalité tiendra séance la semaine du 14 au 18 mai 2018 ;
- donne lecture de la lettre de démission de M. le Conseiller communal Anthony Joseph pour le 31 décembre ;
- invite le PLR à proposer un candidat en remplacement de M. Anthony Joseph pour le prochain conseil de mars 2018 ;
- informe que la séance du conseil sera suivie d'un apéritif.

La discussion n'est pas demandée sur ces communications du bureau et le Conseil avalise les décisions du bureau.

### **5. Communications municipales**

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillers.

*Citation*

#### **1. Ressources humaines**

Nous portons à votre connaissance que les collaborateurs ci-dessous se sont vu féliciter pour leur fidélité à l'Administration communale, soit :

MM. Jean-François Gander et Pierre Huguet pour 10 ans de service, MM. Yves Henchoz et Alain Péclard, pour 20 ans de service, MM. Michel Brauch et Jean-François Jaques pour 25 ans de service.

Nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements pour leur travail et leur engagement auprès de notre institution.

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- Mme Chandrakumari Sinniah Sundaram, en qualité de patrouilleuse scolaire, avec effet au 1er novembre 2017.

- Mme Yaiza Burkhalter, mise à disposition à 60% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 13 novembre 2017 pour une durée de 6 mois, pour des missions de communication externe.

- M. Jérémie Bron, en qualité d'assistant de sécurité publique à 80%, avec effet au 1er février 2018.

Nous souhaitons plein succès au collaborateur et collaboratrices cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a pris connaissance de la volonté de cesser ses activités de :

- M. Thierry Rossini, employé polyvalent au Secteur des travaux et responsable de

l'exploitation de la piscine des Replans, pour le 31 décembre 2017. Nous tenons à le remercier pour son engagement en faveur de la collectivité.

## **2. Naturalisation**

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- deux demandes de naturalisation ordinaire, dont les origines sont hongroise et portugaise;
- deux demandes de naturalisation cantonale facilitée des étrangers nés en Suisse, dont les origines sont portugaise et macédonienne;
- une demande de naturalisation cantonale facilitée pour les jeunes étrangers de la 2ème génération, dont l'origine est macédonienne;
- un refus de demande de naturalisation ordinaire, dont l'origine est bosniaque.

## **3. Révision du plan de prévoyance du personnel communal dès le 1er janvier 2019**

Afin de répondre aux exigences légales en rapport au taux de couverture de 80% à atteindre d'ici 2052, l'assemblée des délégués a adopté un nouveau plan de prévoyance qui déploiera ses effets à partir du 1er janvier 2019. Pour les principaux changements, l'âge terme a été augmenté d'une année à 64 ans, la durée d'assurance pour une rente maximum, de deux ans soit de 40 à 42 ans et la cotisation a été majorée de 2%. La Municipalité a pris la décision de répartir ce surcoût à part égale.

## **4. Réceptions des nouveaux habitants, nouveaux citoyens (18 ans) et visite des nonagénaires**

La Municipalité a organisé la réception des nouveaux habitants de la Commune de Sainte-Croix pour l'année 2017, le 27 novembre dernier. Plus de 240 nouveaux habitants sont arrivés dans notre commune durant l'année écoulée et un tiers des personnes a répondu à l'invitation. Elles ont reçu un cadeau de bienvenue sous la forme d'un carnet de bons "Bienvenue chez vous" pour différentes activités culturelles et sportives à Sainte-Croix offertes par les partenaires de la région. Les habitants ont été reçus par les représentants politiques de la commune, des églises, des pompiers et de l'ADIS.

La Municipalité a fixé la réception des nouveaux citoyens (18 ans) des communes de Sainte-Croix, Bullet et Mauborget le vendredi 2 février 2018. Cette cérémonie permettra aux contemporaines et contemporains de faire connaissance avec les autorités communales, ainsi qu'avec le SDIS.

Une délégation municipale rendra visite le 12 janvier prochain aux personnes qui fêteront leur nonantième anniversaire en 2018. Nous compterons 14 nouveaux nonagénaires, un centenaire et la doyenne de la Commune fêtera ses 108 ans. Les vœux qui seront adressés aux jubilaires, au nom des Autorités et de la population toute entière, seront accompagnés de fleurs et des cadeaux habituels.

## **5. Calendrier des séances ordinaires du Conseil communal et semaine de la Commission de gestion**

Les prochaines séances ordinaires du Conseil communal pour l'année 2018 auront lieu les lundis 26 mars, 25 juin, 29 octobre et 10 décembre 2018, sous réserve de modifications.

La semaine de la Commission qui va traiter de la gestion 2017 a été fixée du 14 au 18 mai 2018.

## **6. Réseau de santé Balcon du Jura – engagement d'un médecin pédiatre**

La direction du RSBJ est très heureuse d'annoncer l'engagement du Dr Michael Nabet, médecin pédiatre expérimenté, à partir du 1er février 2018. La pédiatrie fait partie des spécialités qui répond à de fortes attentes de la part de la population. Le RSBJ se réjouit d'offrir cette nouvelle consultation spécialisée, qui permettra aux habitants du Balcon du

Jura de consulter à Sainte-Croix. Ces efforts vont dans le sens d'améliorer la qualité de l'offre à disposition de la population. La Municipalité lui souhaite plein succès et beaucoup de satisfaction au sein du Réseau Santé Balcon du Jura.

#### **7. Abattoir communal**

Le vétérinaire cantonal a pris la décision de fermer l'abattoir communal pour le 31 décembre 2017, cette infrastructure ne correspondant plus aux normes actuelles. Les exploitants ont été avisés et ont pris leurs dispositions afin de poursuivre leurs activités. Le démantèlement des locaux d'abattage est de la responsabilité des exploitants et devra s'effectuer d'ici le 31 janvier 2018.

#### **8. Société des remontées mécaniques du Balcon du Jura Vaudois – SCRMBJV**

En concertation avec les Communes de Bullet et Sainte-Croix, le comité de la SCRMBJV a validé l'offre « T'es Royé » pour la saison 2017-2018 avec plus de 2'700 abonnements souscrits. La saison a pu démarrer le 2 décembre, ce qui est une bonne nouvelle pour la suite de la saison. Une nouvelle offre sera reconduite pour la saison prochaine selon des conditions à définir.

#### **9. Vente du Chalet de Noirevaux**

Le chalet de Noirevaux a été vendu au prix de 81'000 francs lors de la vente aux enchères publiques du 8 novembre 2017.

#### **10. Travys**

Des nouveautés ont été apportées par Travys sur les horaires à partir du 10 décembre 2017. Des départs de bus ont été ajoutés à 6h15 à L'Auberson et à 6h20 de Bullet en direction de la gare pour la correspondance avec le train de 6h36. La ligne ferroviaire voit sa desserte renforcée en semaine avec un nouveau départ à 19h16 depuis Yverdon-les-Bains et une nouvelle course à 20h06 depuis Sainte-Croix.

Nous vous souhaitons d'agréables Fêtes de fin d'année, de même qu'à vos proches, et vous adressons nos meilleurs vœux pour l'Année 2018.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Bruno Wettstein** prend acte de l'annonce de la fermeture officielle des abattoirs à Sainte-Croix au 31 décembre 2017. Il demande des éclaircissements sur l'évacuation des déchets carnés, en rappelant qu'il s'agit avant tout d'animaux domestiques et sauvages morts et qu'ils doivent être incinérés. Il désire notamment savoir qui va prendre en charge ces animaux et le coût engendré pour la Commune ; mais également si une chambre froide est prévue à l'avenir sur le Balcon du Jura, afin de rationaliser les transports et éviter une augmentation du trafic de tracteurs et autres véhicules de transport en direction d'Yverdon. Dans le cas contraire, il prie la Municipalité de prendre contact avec les Municipalités de Bullet et de Mauborget afin de trouver la solution la plus rationnelle.

**M. le Municipal Cédric Roten** souligne qu'il convient de distinguer deux situations, la fermeture des abattoirs au 31 décembre 2017 et la situation du clos d'équarrissage. La décision de cessation des activités des abattoirs a été prise entre les exploitants, les bouchers et le vétérinaire cantonal. En ce qui concerne le clos d'équarrissage, M. le Municipal Roten souligne qu'il est une préoccupation pour la Municipalité. Les installations actuelles ne sont plus aux normes sanitaires, situation dont le vétérinaire a informé la Municipalité depuis plusieurs années. La problématique est identique dans tout le Nord vaudois et une association a été constituée sur Yverdon afin de créer un clos d'équarrissage. Le Canton a autorisé la collecte des carcasses d'animaux à Sainte-Croix tant que le clos d'équarrissage d'Yverdon n'est pas en fonction. A terme, les carcasses ne seront plus stockées à Sainte-Croix mais amenées à Yverdon pour élimination et le transport sera de la

responsabilité de l'exploitant agricole, de la Commune ou du Canton selon le type de déchets. Les frais d'élimination seront toujours supportés conjointement par la Commune et le Canton. M. le Municipal Roten conclut en précisant que les Communes de Bullet et Mauborget ont déjà pris contact avec l'Association et émis le vœu de la rejoindre. En début 2018, un préavis concernant l'adhésion à cette association sera présenté au Conseil communal de Sainte-Croix. Pour le transport, STRID réfléchit à une solution, mais rien n'a encore été défini pour le moment.

#### **6. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière de taxes et impôts communaux**

M. le Président annonce la nomination d'un membre à la commission de recours en matière de taxes et impôts communaux, en remplacement de feu Mme Elfriede Tannenberger. Le conseiller suivant se porte candidat :

- Pour le groupe PS :  
Eric Chambettaz.

Ce candidat est élu à l'unanimité.

#### **7. Nomination d'une commission chargée de la révision du règlement du Conseil communal**

**M. le Président** annonce la nomination de la commission chargée de la révision du règlement du Conseil communal, à laquelle les conseillers suivants se portent candidats :

- Pour le groupe PS :  
Eric Chambettaz  
Hugues Gander  
Catherine Imhof
- Pour le groupe PLR :  
Philippe Gueissaz  
Laurence Varela
- Pour le groupe UDC :  
Claudine Gaillard  
Mary-Claire André Mollet

Ces candidats sont élus à l'unanimité.

#### **8. Nomination de la Commission qui rapportera sur la gestion 2017**

**M. le Président** annonce la nomination de la commission qui rapportera sur la gestion 2017, à laquelle les conseillers suivants se portent candidats :

- Pour le groupe PS :  
Michel Bahrami  
Isabelle Dessonaz  
Sylvain Fasola  
Catherine Imhof  
Hugues Gander (1er suppléant)  
Jean-Samuel Py (2ème suppléant)

- Pour le groupe PLR :  
Jean-Bruno Wettstein, rapporteur  
Dionisio Baptista  
Philippe Gueissaz  
Maria Caramia (1er suppléant)  
Jean-Philippe Favre (2ème suppléant)
- Pour le groupe UDC :  
Claudine Gaillard  
Yvan Pahud  
Laurent Buchs (1er suppléant)  
Bernhard Klaus (2ème suppléant)

Ces candidats sont élus à l'unanimité.

### Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

#### 9. No 17-11 Crédit d'étude pour la réalisation d'une nouvelle salle de gymnastique VD2 au Collège de la Gare et modification partielle du Plan Général d'Affectation (MPGA) « Ecole de la Gare – parcelle n° 713 »

Le rapport de la commission est lu par Olivier Troyon, rapporteur.

##### *Citation*

La commission chargée d'étudier ce nouveau préavis municipal n°17-11 s'est réunie le mardi 21 novembre 2017 en salle de la Municipalité. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Laurence Varela remplaçant Anthony Joseph, Isabelle Dessonnaz, Hugues Gander, Thierry Luthringer, Alain Bonnevaux, Laurent Buchs remplaçant Yvan Pahud et du rapporteur soussigné, Olivier Troyon.

M. Olivier Guignard, Municipal, M. Jean-François Gander, Chef de service et M. Stéphane Champod, Secrétaire Municipal étaient présents.

Nous les remercions de leur disponibilité, des compléments d'informations qu'ils nous ont apportés ainsi que des réponses données à toutes nos questions.

En résumé, la commission a pu constater que dans le nouveau préavis présenté, tous les éléments se rapportant au parking souterrain ont été supprimés.

Soit, les paragraphes d'explications et le tableau des besoins mais également l'étude même d'un parking à cet endroit.

##### **L'idée est donc abandonnée.**

Dès lors le planning a été revu et les coûts estimatifs ajustés comme suit :

##### Concours d'architecture :

Planche de prix	80'000.-	->	- 50'000.-
Organisation du concours	60'000.-	->	- 20'000.-
Frais jury, maquettes, reproduction	60'000.-	->	+/- 0.-
Analyse économique des projets	10'000.-	->	+/- 0.-
Frais divers et imprévus	17'500.-	->	- 2'500.-
<b>Total</b>	<b>227'500.-</b>	<b>-&gt;</b>	<b>- 72'500.-</b>

##### Développement du projet et phase de projet :

Honoraires jusqu'à l'enquête	380'000.-	->	- 300'000.-
Honoraires bureaux d'étude	15'000.-	->	- 5'000.-



Frais divers, reproductions, publications	15'000.-	->	- 5'000.-
Divers et imprévus	40'000.-	->	- 25'000.-
<u>Etude de marché parking</u>	<u>Supprimé</u>	<u>-&gt;</u>	<u>- 15'000.-</u>
<b>Total</b>	<b>450'000.-</b>	<b>-&gt;</b>	<b>- 350'000.-</b>

**Soit pour le concours et le développement du projet, une économie de 422'500 francs.**

Sont ajouté dans ce paragraphe, les frais d'études et d'adaptation du PPA pour un montant toujours fixé à 17'500 francs portant ainsi le total demandé dans ce préavis à 695'000 francs contre 1'117'500 francs refusé lors de notre conseil du 23 octobre dernier.

Concernant la phase de réalisation. Le détail des coûts estimés a été mentionné.

Sans rentrer dans le détail des chiffres, la réalisation de la salle de gymnastique sans le parking passe donc à 4'450'000 francs contre 7'200'000 francs avec le parking. Soit une économie de 2'750'000 francs pour cette phase.

Ainsi, suivant la volonté de notre conseil, l'investissement global prévu pour la réalisation d'une nouvelle salle de gymnastique VD2 au Collège de la Gare a été diminué de **3'155'000 francs**

**Le plan d'investissement a donc été revu en conséquence.**

Certains membres de la commission sont intervenus pour réitérer l'importance d'une salle supplémentaire à court terme et le degré d'urgence qui semble s'y rapporter.

N'ayant pas tous les éléments du groupe d'étude, notamment des écoles, la commission n'a pas voulu statuer sur la proposition de doubler la future salle de gymnastique de la gare proposée dans ce préavis.

Les discussions ont par contre vite démontré l'ampleur du problème et les divergences d'opinion sur les besoins, sports ou manifestations, et l'emplacement adéquat, qui comme la place des fêtes se déplace au gré des années, tantôt aux Champs de la Joux, tantôt à la Gare en passant parfois par le préau du collège de la Poste...

Avec ce projet, le village disposera donc de 2 salles de gymnastique aux Champs de la Joux, 2 salles à la Gare et une salle plus vétuste au collège de la Poste.

Pour le reste, une discussion de fond devra être rapidement faite par le groupe d'étude, afin d'être judicieusement en concordance avec la révision du PGA en cours et le plan d'investissement de cette législature.

**Conclusions**

Après délibération et fondé sur ce qui précède, c'est donc à l'unanimité des membres que votre commission vous propose de suivre les conclusions du préavis en prenant la décision suivante :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Le Conseil communal de Sainte-Croix,**

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- **d'autoriser** la Municipalité à mandater un concours pour la réalisation d'une nouvelle salle de sports et de procéder à la révision partielle du Plan Général d'Affectation (MPGA) « Ecole de la Gare – parcelle n° 713 » ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire à l'organisation du concours architectural y compris la phase de développement ainsi que le crédit nécessaire pour l'élaboration de la révision partielle du Plan Général d'Affectation (MPGA) « Ecole de la Gare – parcelle n° 713 » d'un montant de **695'000 francs**. Le compte N° 9143.17.11 est ouvert au bilan à cet effet ;

- **de financer** ces montants par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- **d'amortir** ces investissements, par le compte N° 356.1.3311 sur une période de 15 ans, la première fois au budget 2019.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 56'750 francs la première année en tenant compte des intérêts (1,5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 15 années, le coût représente 42'1000 francs avec une annuité constante.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Jean-René Marguet** attire l'attention du Conseil sur les conclusions du rapport de la commission qui font état de 15 annuités dont la première est de 56'750 francs et pour les suivantes un montant de 42'100 francs. Ces chiffres ne permettent pas de couvrir le montant annoncé et il demande s'il n'y aurait pas une erreur de transcription dans les conclusions du rapport.

**M. le Municipal Olivier Guignard** prend note de la remarque et informe qu'il va vérifier ces chiffres et les rectifier dans les conclusions du préavis le cas échéant.

**M. Yvan Pahud** précise que les conclusions du préavis stipulent un montant de 52'100 francs par année et indique que l'erreur semble se situer dans les conclusions du rapport de la commission.

**M. Olivier Troyon** confirme qu'il y a eu une erreur de transcription des chiffres dans les conclusions du rapport de la commission.

**M. Yvan Pahud** annonce que le groupe UDC votera favorablement à ce préavis. Il souligne que les discussions lors du dernier conseil ont permis d'économiser la somme de 3'155'000 francs. Il demande à la Municipalité d'exposer sa vision concernant ces salles de gymnastique. La commission qui s'est chargée de ce préavis est la même que celle qui avait été mandatée pour étudier la possibilité de construire une salle polyvalente aux Champs de la Joux, qui accueillerait aussi bien le sport que des manifestations diverses. Le vote de ce soir porte sur la construction d'une salle de gymnastique au Collège de la gare et la Municipalité informe dans son préavis qu'elle envisage une construction aux Champs de la Joux. Dans ce contexte, M. Pahud demande ce qu'il a advenir de la salle de gymnastique de la Poste : vétuste, il paraît clair qu'il n'y aura pas d'investissements consentis pour la maintenir, elle est donc appelée à être démolie. Dans ce cas, il suggère que le nouveau bâtiment qui la remplacerait puisse être constitué d'une salle de gym au rez-de-chaussée et d'une salle de classe à l'étage. Il demande des précisions quant à cette construction future, notamment sur son emplacement : au Platon ou à la Poste ? Il conclut qu'il lui semble que la Municipalité n'a pas une vision globale du projet.

**M. le Municipal Philippe Duvoisin** répond que le préavis parle du projet de salle polyvalente sur la place anciennement appelée place du Stand. Cette salle n'a rien à voir avec une salle de gymnastique. Elle pourrait être utilisée pour certains sports mais l'idée est d'avoir une salle polyvalente qui pourrait être mise à disposition de différents utilisateurs pour organiser leurs manifestations, telles que le Comptoir. Cette salle pourrait être destinée à s'ouvrir sur la place, de façon à pouvoir couvrir la place et utiliser d'une part la salle et la place avec une cantine. Ceci conviendrait pour le carnaval. Il ne faut pas confondre la future éventuelle construction qui pourrait prendre place en bout de l'actuel centre sportif et les salles de sport prévues à Sainte-Croix.

**M. le Municipal Olivier Guignard** annonce qu'il a rejoint depuis une année et demi la commission qui planche sur cette problématique, dans laquelle chaque parti était représenté. Toutes ces questions ont été abordées et la conclusion de ces discussions

était que dans l'urgence, réelle du fait des besoins des écoles répondant à des directives cantonales, il fallait une augmentation de surface de salles de gym. Cette situation provient notamment du transfert de élèves de Vuiteboeuf et Baulmes à Sainte-Croix. Il y a une conjonction de problèmes qui font qu'une nouvelle salle, satisfaisant les besoins des écoles, doit être construite. Ainsi il y a un besoin de 5 salles utiles, dont l'une financée par le CPNV et qui doit rester à leur disposition. Les 4 autres salles seront suffisantes pour les écoles. La commission de bâtiment a également évalué tous les terrains disponibles : stade ; centre sportif ; PPA de la Conversion, puisqu'il y avait peut-être des surfaces disponibles ; le PPA de la Gare en gestation, mais un concours d'architecture sur cette partie a empêché d'utiliser ces terrains. Les solutions ne sont pas immenses. Le stade a été mis de côté car les écoles ne veulent pas y envoyer les enfants. Il y avait peut-être la place pour un centre sportif. Par élimination, soit on choisissait la place du Stand, soit l'emplacement du Collège de la Gare qui était une solution possible. Afin de ne pas empêcher un développement de la place du centre sportif pour d'autres activités, sachant qu'il y a encore des terrains au-dessus des bâtiments construits utilisable pour faire du sport et peut-être des locaux. Cette opportunité de faire maintenant et rapidement cette salle de gym au Collège de la gare a été considérée comme la meilleure, à l'unanimité de la commission. C'est ce qui a permis d'aller de l'avant dans cette discussion. Il existe des PV de ces réunions et on peut penser que chaque représentant des partis au sein de la commission a pu communiquer l'avancement de ce projet. M. le Municipal Guignard précise que la réalisation ne sera pas rapide. La Municipalité n'a pas encore obtenu les autorisations de transférer cette place, actuellement en zone protégée, en constructible, ni les autorisations de constructions nécessaires pour avoir le bâtiment d'ici 2 à 2,5 ans. C'est cette solution qui est proposée ce soir, pour aller de l'avant et être en règle avec les obligations de la Municipalité vis-à-vis des écoles. Pour la suite, la Municipalité continuera à travailler sur ce sujet.

**M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti** annonce que, concernant la salle de gymnastique de la Poste, dans la révision du PPA Conversion, il a été prévu pour le futur que si la salle devait être rasée, elle serait remplacée par un bâtiment dont les dimensions permettront de construire une salle de gymnastique et une salle de classe. En ce qui concerne le Platon, il n'y aura pas de salle sport ou de salle polyvalente, car le Platon est uniquement industriel

**M. Hugues Gander** annonce que le groupe PS votera également favorablement le préavis. Il revient sur la question des autorisations de construction qui ne sont pas encore obtenues. Il espère que la Municipalité sera informée à temps de ces décisions, avant de lancer un concours d'architecture qui pourrait s'avérer inutile si la zone est inconstructible. Il demande à la Municipalité d'indiquer l'échéance de ces démarches.

**M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti** confirme qu'il s'agit d'un problème qui a été décelé. La Municipalité attendait les résultats de la séance de ce soir pour savoir s'il fallait ou non travailler sur la question. Il est clair qu'il va y avoir une discussion avec le Canton et qu'il faudra attendre sa réponse. Les services du Canton étant surchargés, la Municipalité espère obtenir des réponses rapidement.

**M. Yvan Pahud** rappelle qu'il était membre de cette commission, chargée à la base d'étudier la possibilité d'avoir une salle polyvalente (sports et manifestations). Maintenant M. le Municipal dit que le projet au centre sportif des Champs de la Joux est abandonné alors qu'il est mentionné dans le préavis. M. Pahud se demande si on a décidé de ne pas tenir compte de l'avis de la commission. Il aimerait également savoir quelle priorité sera donnée entre la salle polyvalente et une salle de gym à la Poste. M. Pahud

indique qu'il y a ambiguïté car une commission travaille pour mettre des choses en place et ce soir la vision n'est pas claire.

**M. le Municipal Olivier Guignard** rectifie les propos car il n'a pas mentionné l'abandon du projet de centre sportif. Mais ce n'est pas le sujet de ce soir. Le préavis soumis au vote concerne l'implantation d'une salle de gymnastique à la gare afin de faire face à la demande des écoles. En ce qui concerne la salle polyvalente, le travail va continuer avec la commission des bâtiments. M. le Municipal Guignard rappelle que cet objet fait partie du plan de législature.

**M. Jean-René Marguet** s'interroge quant aux coûts de ce projet. La salle de gymnastique de la gare va coûter 5'500'000 francs. On parle déjà d'une autre salle de gymnastique, pour laquelle le budget sera sensiblement le même. Toutes ces dépenses sont rendues nécessaires par l'augmentation du nombre d'élèves à Sainte-Croix. Ces élèves proviennent essentiellement de Baulmes et Vuiteboeuf. Si ces élèves ne venaient pas à Sainte-Croix, on ne serait pas obligés de construire cette salle de gymnastique. M. Marguet s'inquiète qu'il faille construire ces salles parce que le Canton impose ces nouveaux élèves et qu'il n'y ait aucune aide financière à ce sujet.

**M. le Municipal Cédric Roten** annonce que les infrastructures scolaires sont de la responsabilité des écoles. Il existe une entente scolaire et la salle de gymnastique qui sera construite sera mise à disposition des écoles et louée à l'entente scolaire. Les 5 communes de l'entente vont participer à la location de cette salle de gymnastique et cela va permettre de financer une partie de celle-ci. Ce point déjà prévu dans le contrat d'entente passé avec les autres communes. C'est la responsabilité des communes centres d'assumer ces obligations.

**M. Jean-René Marguet** remercie M. le Municipal Roten pour ces explications. Il regrette que ces informations n'aient pas été intégrées dans le préavis qui traitait de la salle de gymnastique. Cela aurait évité les questions de ce soir.

**M. Alain Bonnevaux** ne s'oppose pas à la salle de gymnastique. Il s'étonne une commission a été chargée d'étudier tout le programme de la salle, y compris sa localisation. Il rappelle qu'il existe une commission d'urbanisme à Ste-Croix qui étudie la localisation des bâtiments. Il se demande à quoi elle sert si d'autres commissions traitent des questions d'urbanisme.

**M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti** remercie M. Bonnevaux pour sa remarque et en prend bonne note. Il admet que cette commission aurait pu être activée pour travailler conjointement, du moins sur la question de l'emplacement.

**M. le Président** clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 17-11. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 44 voix et 1 abstention.

#### **10. No 17-15 Vente de surfaces industrielles et commerciales, parcelle 54 de Sainte-Croix**

Le rapport de la commission est lu par Eric Chambettaz, rapporteur.

##### *Citation*

La commission chargée d'étudier le préavis No 17-15, composée de MM. Hugues GANDER, Reinhard SCHOLZ, Thierry DUMOULIN, Jean-Bruno WETTSTEIN absent/ non excusé, Alain BONNEVAUX, Laurent BUCHS et du rapporteur soussigné, s'est réunie le mardi 21 novembre 2017 à 19 h 00 à la salle de la Municipalité.

MM Olivier GUIGNARD, Stéphane CHAMPOD et Jean-François GANDER ont participé aux travaux de la commission et ont répondu à toutes nos questions. Nous les remercions pour les compléments d'informations apportés.

### **Préambule**

Le bâtiment sis sur la parcelle 654 – La Jurassia – a été construit par la Commune dans les années 80. Ce sont les préavis no 476 / 476a qui relatent ces faits. La Commune s'était associée avec l'entreprise générale de construction Alfred MUELLER S.A. ainsi que de la S.I. Investissements Industriels et Commerciaux de Sainte-Croix. La raison principale était d'offrir des locaux aux entreprises de la place ou de les faire venir de l'extérieur, car nous étions à l'époque (1985) de la fermeture des usines Hermes Précisa International SA et de l'usine LADOR.

### **Vente de surfaces industrielles et commerciales, parcelle 654.**

La société Productica Solutions Sàrl (SwissProd Sàrl, société mère) a soumis une offre d'achat pour tous les lots de PPE du bâtiment de la Sagne 17, aux copropriétaires Alfred Mueller SA, LIC SA et la Commune de Sainte-Croix.

En nous présentant le préavis no 17-15, la Municipalité nous fait part de son intention de vendre sa part de copropriété de 13.7% surface de 244 m<sup>2</sup>.

Depuis quelques années, Alfred MUELLER SA désirait vendre sa part. Cette opportunité est intéressante à plusieurs titres. Sous le titre du paragraphe « Influences financières » dudit préavis, résume le gain potentiel de cette vente.

Dans ce bâtiment, quelques entreprises de la place sont locataires. Je cite pour mémoire : L'entreprise électricité Blaise BOVET, Carl F.Bucherer, Emmanuel Baud et la Fondation BOLEX, toutes au bénéfice d'un bail. Le journal de Sainte-Croix est propriétaire de sa surface. La Municipalité nous a confirmé que tous les baux seront repris par les acquéreurs.

Un conseiller a soulevé l'idée que ces bâtiments pourraient être achetés par notre Commune pour en faire les futurs locaux communaux, idée déjà soulevée en 1986. Les défenseurs du préavis ont balayé l'idée en présentant la problématique de la répartition des surfaces encombrée par des piliers. Ne pas oublier que la construction date et que la conception était prévue pour recevoir des ateliers mécaniques. L'investissement serait trop important pour la mettre aux normes pour les besoins de nos employés communaux.

### **Conclusions**

Ainsi, à l'unanimité de ses membres présents, la Commission a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter les conclusions du préavis no 17-15 telles que présentées par la Municipalité.

### *Fin de citation*

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**M. le Président** donne lecture des conclusions du préavis 17-15. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 44 voix et 1 abstention.

### **11. No 17-16 Demande de crédit pour le remplacement du camion pour le ramassage de déchets urbains**

Le rapport de la commission est lu par Jean-Michel Bolens, rapporteur.

### *Citation*

La commission chargée d'étudier le préavis municipal no 17-16 s'est réunie le 22 novembre 2017, en salle de Municipalité, dès 19 heures.

Celle-ci était composée de MM. Michaël Mollet en remplacement de son épouse, retenue dans une autre cérémonie, de Stefan Bögli, Denis Montandon, Joël Herminjard, Jean-Yves Tinembart et de votre serviteur, Jean-Michel Bolens.

La Commune de Sainte-Croix était présente en la personne de M. le Municipal Cédric Roten, remplaçant en l'occurrence M. Philippe Duvoisin, heureux vacancier .

MM. Grégoire Wyss, chef des services techniques et Michel Previtali, responsable du garage communal étaient également présents ; ils nous ont gratifié d'explications complémentaires judicieuses cohérentes et précises, ce dont nous les remercions .

Un panel de quelques questions leur a été soumis, soit, dans le désordre :

**Sur quels critères et spécificités le modèle présenté a-t-il été choisi ?**

Tous les acteurs concernés ont pu tester chaque véhicule ; ils ont tous finalement plébiscité le modèle " Scania " , non seulement pour son modernisme et ses commodités, mais surtout pour sa manipulation en terrain difficile et accidenté et ce, avec une benne ultra chargée ; la spécificité de sa boîte à vitesses robotisée et optionnellement débrayable, autorise une finesse de manœuvre subtile et inégalée sur les autres modèles ; ce confort de conduite serait ainsi fortement apprécié sur nos configurations piégeuses, tortueuses et pentues . Un empattement du châssis à peine plus long permettra de prendre en charge les divers conteneurs de la déchetterie . A relever que le prix des véhicules porteurs après négociations et reprise, est plus ou moins à quelques francs près, le même pour les trois offres ; dans le cas du modèle " Scania " , l'assistance technique est incluse dans le contrat d'achat, pour une durée de 6 ans, ou ... 720'000 kilomètres... A relever qu'une seule entreprise fournit le système de compactage compatible avec notre fonctionnement vers la société Tridel ; un système de pesage à la levée intégré à ce module, permet une pesée plus précise, donc plus juste, tout en utilisant la même interface existante pour le traitement informatique des données .

**10 ans et 190'000 km pour le camion actuel, n'est-ce pas un peu ..peu?**

Oui... mais non.. n'oublions pas que le véhicule opère dans des circonstances souvent difficiles et inconfortables ; en outre, les carences de son trop petit compresseur induisent des problèmes récurrents dans les systèmes hydrauliques et pneumatiques ; le véhicule s'en trouve de facto de plus en plus souvent immobilisé ce qui nécessite corollairement, la location d'un engin de remplacement sur Yverdon, voire sur Genève, si le mal est profond. En l'occurrence, panser les plaies et reporter les problèmes équivaldrait à appliquer un emplâtre de plus sur une jambe de bois..

**Pourquoi une remorque.. ?**

La cessation d'activités par le rail entre Sainte-Croix et Yverdon nous oblige à effectuer ce service ; en acquérant cette remorque, une deuxième benne peut y être arrimée ; sa conception " multi-usages " permettrait également de l'affilier à d'autres tâches comme par exemple, le transport des différents conteneurs de la déchetterie .

Force est de constater qu'au sein de la Commission, aucun d'entre nous n'est apte à juger des choix techniques retenus ; toutefois, le discours transparent et éclairé de nos interlocuteurs nous a conforté dans la vision qu'un outil performant et fiable est nécessaire pour ce service communal ; nous n'achetons pas un nouveau jouet avec sièges chauffants et musique tango... nous achetons .." peut-être ..." un outil moderne, performant et efficace . Efficaces, comme le sont d'ailleurs les employés, les chargeurs qui officient à l'arrière de la benne ; ils n'ont ni siège chauffant, ni DAB+ pour se relaxer ... je tiens ainsi en aparté de ce rapport, à les remercier pour leur travail, parfois pénible, souvent ingrat, mais tellement essentiel et indispensable .

Ce préavis a été accepté à l'unanimité .

**Conclusions**

Fort de tout ce qui a été dit et échangé, la Commission a accepté à l'unanimité le préavis présenté par la Municipalité .

Fondé sur ce qui précède, nous avons donc l'honneur, M. le Président, chères Conseillères, chers Conseillers, de prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Sainte-Croix,**

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder au remplacement du camion " OM " ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire total de **493'000 francs TTC**. Le compte n° 9146.17.16 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte 450.3311 sur une période de 10 ans, la première fois, au budget 2019.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 56'695 francs la première année, en tenant compte des intérêts ( 1,5 % ) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 10 ans, le coût représente 53'450 francs avec annuité constante.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Laurent Buchs** signale que ce camion est utilisé environ 1'400 heures par année. Il demande à la Municipalité s'il ne faudrait pas réfléchir à la possibilité de louer un véhicule au lieu de l'acheter, ce qui permettrait d'avoir un budget fixe, sans frais annexes. Plusieurs communes se mettent à louer des machines et profitent de prix fixes avec les pneus et les freins. Il ne reste plus que l'essence à payer. Le nouveau véhicule a une garantie 6 ans. Il reste donc 4 à 5 ans de tranquillité et c'est après que commencent les frais. Il n'y aurait pas ce problème avec un véhicule loué.

**M. le Municipal Philippe Duvoisin** répond que, à sa connaissance, il n'existe pas de location pour ce genre de véhicules aujourd'hui. Une étude a été faite pour transmettre ce travail à une société de transports privée. Dans les calculs, au bout de 10 ans, les chiffres sont les mêmes entre l'achat d'un véhicule amorti et le service d'une société extérieure, avec la différence qu'avec son propre véhicule, on peut l'utiliser deux jours par semaine pour son propre emploi. La Commune peut également l'utiliser avec d'autres bennes, ce qui ne serait pas possible avec une société privée. La Municipalité a donc estimé qu'il y avait un avantage important d'avoir son propre véhicule.

**M. Yvan Pahud** demande des éclaircissements sur les coûts liés au transport des bennes à Yverdon. Il aimerait savoir si, avant, la commune payait TRAVYS pour descendre les wagons ou s'ils étaient pris en charge par Tridel à la gare de Sainte-Croix. Après un bref calcul, pour un voyage par semaine d'une durée d'environ 1h30, à 200 francs de l'heure, on arrive vite à 300 francs par semaine. Cela représente un coût de 14 à 15'000 francs par an pour descendre les bennes à Yverdon. M. Pahud demande des éclaircissements sur les conséquences financières fermeture ligne Yverdon-St-Croix pour les marchandises.

**M. le Municipal Philippe Duvoisin** informe qu'il n'a pas de réponse exacte pour l'heure. Lorsque les bennes étaient transportées par le train, c'est une société mandatée par le Canton qui prenait en charge ce transport. Depuis que TRAVYS a arrêté le trafic marchandises, c'est la commune qui transporte les bennes et la société mandatée par le Canton paie au prorata des frais de camion. Ceci jusqu'à la fin de l'année. Pour l'avenir, la Municipalité ne sait pas encore quelle sera la situation. La société mandatée par le Canton va continuer de couvrir une partie des frais, puisqu'ils couvraient l'intégralité des frais du transport par le rail. Reste à savoir si cela couvrira l'entier des frais. Une négociation sur ces tarifs aura lieu au début de l'année 2018. Le fait d'avoir intégré la remorque dans ce préavis est évident : cela permet de diminuer les transports par deux.

**M. le Président** clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 17-16. Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

## **12. No 17-17 Crédits complémentaires 2017**

Le rapport de la commission est lu par Olivier Favre, rapporteur.

### *Citation*

La commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 17-17 s'est réunie le lundi 20 novembre 2017 à 19h00 en salle de municipalité. Elle était composée de Madame Chantal Detraz, Messieurs René Allenbach, Sylvain Fasola, Jean-Claude Pignet, Numa Gueissaz, Jean-Bruno Wettstein, Alain Bonnevaux (remplaçant Patrick Jeanmonod), Jean-René Marguet et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par Messieurs Franklin Thévenaz, Olivier Guignard, Cédric Roten et Lionel-Numa Pesenti, ainsi que de M. Stéphane Champod, secrétaire municipal et de M. Jean-Michel Brandt, boursier communal. M. Philippe Duvoisin, municipal, était excusé. La commission tient à remercier les représentants de la Municipalité, le boursier communal ainsi que le secrétaire municipal pour leur disponibilité, ainsi que pour les réponses et explications données à toutes nos questions.

En introduction, la Municipalité nous donne des précisions sur les crédits complémentaires, ils sont là pour pallier aux imprévus et non planifiables d'une année de vie communale.

En début de législature, par le biais d'un préavis nous avons accordé aux autorités communales une limite de crédits complémentaires de 30'000 francs et en cas d'urgence 100'00 francs.

La municipalité passe par un préavis conformément à l'article 84 du règlement du conseil communal de Sainte-Croix et par une volonté de transparence ainsi que le souhait de répondre aux différentes questions liées à ces dépenses.

Dans les faits cet argent a déjà été dépensé.

De 2013 à 2016, nous avons statué chaque année pour environ 180'000 francs de crédits complémentaires, cette année nous nous prononcerons sur une somme de 86'300 francs hors crédit spécial pour la couverture du déficit de la SCRMBJV.

La commission a analysé les différents compléments de crédits demandés dans le présent préavis. Certains points ont demandé des éclaircissements dont nous vous faisons part :

### Compte

160.3653 *Projet de signalisation touristique* : le montant de 2'000 francs correspond à un projet d'étude complémentaire pour de la signalisation touristique. Hors cadre et budget ADNV (association pour le développement du Nord Vaudois).

170.3653 *Prise en charge partielle des prêts LIM du Tennis Club Sainte-Croix* : Prêt LIM (loi sur les investissements dans les régions de montagne). Le Tennis club de Sainte-Croix propose une infrastructure avec des vestiaires et 4 courts de tennis, 2 payants et 2 gratuits. Le comité en place depuis de nombreuses années peine à trouver de la relève et les rentrées financières nécessaires au fonctionnement du club. Dans le cadre du cautionnement communal des prêts LIM de la société du Tennis club de Sainte-Croix un complément de 7'200 francs est demandé.

### Compte *Exploitation forêts-débardage* :

321.3141 *Exploitation par des tiers* : le matin du jeudi 14 septembre 2017, des vents tempétueux ont balayé la Suisse et plus particulièrement la région de Sainte-Croix. Ces éléments extraordinaires ont engendré la coupe et le débardage de



chablis (arbre déraciné sous l'action de différents agents naturels) pour une somme de 12'000 francs

323.4355 *Vente bois suite tempête 14 septembre* : les coûts liés aux travaux nécessaires ne sont pas compensés par la vente de ce bois. 5'200 francs, dans ce cas particulier c'est du travail à perte. L'assurance ECA (établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels) n'entre pas en matière pour des dégâts en forêt, donc pas de compensation financière.

*Chauffage à distance* :

358.3141 *Entretien* : suite à des problèmes de chauffage dans certaines salles communales, plusieurs modules du chauffage à distance ont été remplacés. Les problèmes persistants, un spécialiste a été mandaté pour une expertise, suite à cette analyse d'autres pièces ont nécessité un remplacement pour une somme totale de 15'850 francs.

810.3091 *Formation professionnelle « Cours fontainier »* : une personne motivée du service industriel a bénéficié d'une formation de fontainier. Il ne s'agit pas uniquement d'apprendre à entretenir les fontaines, cette personne sera également formée pour gérer un réseau d'eau ainsi que sa distribution.

La commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose la conclusion suivante :

#### **Conclusions**

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **Le Conseil communal de Sainte-Croix,**

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- **d'approuver** les crédits complémentaires au budget 2017 pour un montant de **98'300 francs**.

En parallèle, nous enregistrons des recettes supplémentaires liées à ces crédits complémentaires pour un montant de 12'000 francs.

*Fin de la citation*

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**M. le Président** donne lecture des conclusions du préavis 17-17. Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

### **13. Projet de budget 2018**

Le rapport de la commission est lu par Olivier Favre, rapporteur.

#### *Citation*

La commission chargée d'étudier le projet de budget 2018 s'est réunie le lundi 20 novembre 2017 à 20h00 en salle de municipalité. Elle était composée de Madame Chantal Detraz, Messieurs René Allenbach, Sylvain Fasola, Jean-Claude Pignet, Numa Gueissaz, Jean-Bruno Wettstein, Alain Bonnevaux (remplaçant Patrick Jeanmonod), Jean-René Marguet et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par Messieurs Franklin Thévenaz, Olivier Guignard, Cédric Roten et Lionel-Numa Pesenti, ainsi que de M. Stéphane Champod, secrétaire municipal et de M. Jean-Michel Brandt, boursier communal. M. Philippe Duvoisin, municipal, était excusé.

La commission tient à remercier les représentants de la Municipalité, le boursier communal ainsi que le secrétaire municipal pour leur disponibilité, ainsi que pour les réponses et explications données à toutes nos questions.

Budget 2018 sur une base 0. Chaque point est passé en revue avec les différents chefs de services pour que les chiffres présentés soient représentatifs des besoins pour 2018.

Ce budget tient compte selon les vœux du conseil d'un crédit d'étude pour la réalisation d'une nouvelle salle de gymnastique VD2 sans parking, il tient également compte du taux de péréquation.

Un facteur majeur d'influence est l'arrêté d'imposition pour les années 2018 à 2020 au taux de 70 voté par le conseil lors de notre dernière séance. Les répercussions sur les différents projets sont, le report de certains voire carrément l'annulation de plusieurs initiatives, soit des coupes de :

Chf 3,6 millions coupé 2018

Chf 2,4 millions coupé 2019

Chf 350'000 coupé 2020

Chf 4,0 millions coupé 2021

Il est important de communiquer que les réductions et coupes se sont faites sur le plan d'investissement et non sur le budget de fonctionnement de notre ville.

La prévision d'augmentation des revenus est 186'300 francs par rapport au budget 2017. Les charges sont en augmentation de 778'865 francs avec une marge d'autofinancement de 2'581'750 francs. Nous sommes en-dessous de l'objectif de 3 millions fixé par la Municipalité.

Les finances communales sont saines. Nous avons, au sein de la commune de Sainte-Croix, un grand patrimoine à entretenir (forêts, routes, bâtiments, réseau d'eau, toutes les infrastructures de cette ville) ce qui impliquera ces prochaines années de gros investissements pour les maintenir en état.

Le traitement des salaires du personnel de la commune de Sainte-Croix n'a pas évolué depuis l'année 2008, ces émoluments resteront inchangés pour l'année 2018.

Projet du nouveau musée, 180'000 francs en 2017. 50'000 francs sont prévus en 2018 pour la promotion et la recherche de fonds. Une demande de soutien financier a été faite au SPECO (service de la promotion économique et du commerce) pour un montant d'environ 47'500 francs.

Un budget de près de 9 millions sera nécessaire pour l'aboutissement de ce projet, inclus le rachat de la collection du musée Baud.

Le soutien économique au Technopôle est maintenu à hauteur de 45'000.- francs. Pour l'année 2018, cette somme sert par exemple pour la confection de plaquettes promotionnelles, d'animations diverses ou encore une présence sur certains comptoirs.

La rentabilité d'un bâtiment comme le Technopôle ne peut pas être considéré de la même manière que lorsqu'un particulier investit dans l'immobilier, dans le cas de cette bâtisse il s'agit naturellement de la rentabiliser au plus vite et au maximum mais nous parlons également de création d'emplois, d'une image dynamique et créative que nous voulons donner des PME du Balcon du Jura.

Les **différentes pages du budget** ont été passées en revue par les membres de la commission.

Page 21, compte 440.3114 : *Achats machines, Désherbeur écologique*

Le glyphosate est l'herbicide le plus utilisé en Suisse, de nombreux scientifiques dénoncent son impact sur la santé et l'environnement. Notre commune étant soucieuse de ces influences a cherché une alternative pour le traitement des mauvaises herbes.

L'achat d'un désherbeur thermique, désherbage à la vapeur a été fait pour 38'000 francs.

Page 43, N° projet 63 : *STEP Villette – Rénovation*

La taxe d'égouts a pu être diminuée grâce à des revenus supplémentaires d'environ 200'000 francs par année. Un changement dans le règlement d'eau qui stipule que le prix de l'eau doit être adapté afin de pouvoir subvenir à l'entretien du réseau et de la STEP.

Nous faisons également des réserves financières pour arriver à un total en 2021 de plus de 3.5 millions francs.

#### **Divers**

Une question a été posée sur le taux moyen d'emprunts.

Pour 2018, nous aurons une dette moyenne de 24.5 millions et des intérêts pour 210'000 francs. Le taux moyen est donc de 0.86 %. Si l'on enlève de ces emprunts les prêts LIM / LADE du canton à 0 %, le taux passe à 0.92 %.

Après discussion, la commission à l'unanimité de ses membres, vous propose la conclusion suivante :

#### **Conclusions**

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **Le Conseil communal de Sainte-Croix,**

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

- **d'accepter** le projet de budget 2018 tel que présenté.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Hugues Gander** demande l'autorisation de divulguer auprès des députés du Grand Conseil le résumé proposé dans le rapport du budget 2018 sur la péréquation intercommunale. Il relève que cette question est peu maîtrisée par les membres du Grand Conseil.

**M. le Syndic Franklin Thévenaz** donne son autorisation et annonce que la Commune est prête à donner de cours aux collègues députés. Il précise que le boursier communal en donne déjà à l'UCV et à l'ADNV.

**M. Philippe Gueissaz** intervient sur le ton de la boutade en précisant qu'il aimerait savoir combien cela rapportera. Il ajoute qu'il est d'accord pour ces cours, mais demande qu'ils soient facturés.

**M. Yvan Pahud** aimerait des précisions concernant les postes 326.4516 Subventions diverses et 326.4517 Subventions. Les dénominations prêtent à confusion et ne permettent pas de savoir à quoi cela correspond.

**M. le Municipal Philippe Duvoisin** admet que les termes utilisés sont vagues. Il s'engage à faire le nécessaire auprès du boursier afin d'être plus clair à l'avenir.

**M. Jean-Claude Piguet** s'interroge sur le poste 672 Abattoirs. Ces derniers fermant au 31 décembre 2017, ces montants ne semblent pas devoir être maintenus.

**M. le Municipal Cédric Roten** explique que la Municipalité a été avisée de cette fermeture, résultant d'une discussion entre le Canton et les exploitants, après la finalisation du budget 2018. Certains chiffres seront révisés en conséquence, notamment le poste 672.4231 Location des maîtres bouchers qui ne générera plus de revenus. Une poste 671.3185 Honoraires de tiers, sera également enlevée. Les montants concernant le travail du vétérinaire venant contrôler les animaux avant et après abattage seront maintenus. Les chiffres seront revus avec l'abandon de l'exploitation de l'abattoir.

**M. Yvan Pahud** salue les talents du boursier communal qui réussit à trouver un bénéfice de 8'500 francs sur un budget de 27 millions. Il salue le travail de la Municipalité et des chefs de service. Par contre les charges sont en augmentation de 778'000 francs et les revenus ne sont que de 186'000 francs. Ce résultat provient sans doute d'une compensation par les amortissements car sinon le résultat serait un déficit de 600'000 francs pour cette année comptable. M. Pahud prend note que les charges sont très élevées et qu'il faut faire attention.

**M. le Président** clôt la discussion et donne lecture des conclusions du projet de budget 2018. Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

#### **14. Interpellations, propositions, questions**

**M. Jean-René Marguet** revient sur le point 3 des communications municipales portant sur la révision du plan de prévoyance du personnel communal dès le 1er janvier. Il demande si un membre de la Municipalité au sein du Conseil d'administration de la Caisse intercommunale de pension. Dans l'affirmative, il poursuit en revenant sur la proposition du Conseil d'administration du 21 septembre 2017 de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud. La CPEV et la CIP sont gérées par les Retraites populaires et il retrouve la même proposition de tendre à une couverture de 80% à atteindre d'ici 2052. Il présume qu'il y a un copier-coller entre la CPEV et la CIP. Il demande si des questions ont été posées par le personnel communal concernant ces modifications.

**M. le Municipal Cédric Roten** répond que la CIP est représentée paritairement par les employeurs et les employés. Au niveau de la Commune de Sainte-Croix, il y a 3 représentants des employés et 3 représentants des employeurs. Les modifications demandées par le Conseil d'administration ont été acceptées à plus des 2/3 des membres présents. Les obligations de la CIP sont les mêmes que celles de la CEP, qui est encore en discussion. La CIP a déjà décidé d'obtenir l'objectif de couverture à 80% pour 2052 et un équilibre financier. Plusieurs mesures ont été mises en avant : baisse du taux technique à 2,25 %, proposition effectuée par les Retraites Populaires, qui sont l'organe administratif de la CIP ; la diminution de l'âge d'entrée à 22 ans ; l'augmentation de la durée d'assurance à 42 ans. L'âge terme est donc de 64 ans, afin de maintenir une primauté de prestation à 60%.

Tous ces éléments ont été débattus le 14 septembre à Savigny avec tous les représentants des différentes entités présentes au sein du CIP. Les employés ont été informés et ont accepté à plus de 2/3, avec les représentants des employeurs, cette modification de statut. La commission du personnel de Sainte-Croix a été informée par ses délégués et avec les délégués des employeurs des modifications qui vont prendre effet à partir du 1er janvier. Une communication plus personnelle sera faite la semaine prochaine à tous les employés pour bien leur expliquer les incidences que cela va avoir par rapport à leur couverture.

**M. Jean-René Marguet** rappelle qu'il est mentionné la retraite à 64 ans pour avoir la rente maximum, à 60% du dernier salaire. Il s'inquiète de ce fait car c'est une caisse en primauté de prestations et ces primautés de prestation tendent à disparaître pour une raison très simple : à contrario de la primauté des cotisations, c'est l'employeur qui supporte le risque dans les caisses de pension à primauté de prestations. S'il devait arriver quelque chose, il se demande si la Commune aurait les moyens de faire cette différence et s'il y a un changement de caisse en primauté des cotisations, ce sera le montant des cotisations plus le taux d'intérêt qui est servi. Dans les caisses à primauté de prestations, il n'y a pas de taux de conversion. On sait qu'on a 60% de son dernier salaire. Il demande si le sujet a été déjà évoqué puisque ces caisses à primauté de prestations vont disparaître.

**M. le Municipal Cédric Roten** répond que cette réflexion a eu lieu au sein de la Municipalité. Pour pouvoir la mener à bien, la question a été posée de savoir ce que coûterait le changement de caisse de pension. Une offre a été demandée : 7.3 millions pour le changement. Le chiffre semble énorme. La préoccupation de passer à la primauté de cotisations face à la disparition de la primauté de prestations interpelle la Municipalité et tous les représentants membres de la CIP. La réflexion est en cours.

**M. Jean-René Marguet** intervient en signalant qu'on tend à 80% d'ici 2052. Il demande quel est le taux de couverture actuel.

**M. le Municipal Cédric Roten** répond qu'il existe actuellement un plan de recouvrement qui avait été accepté. Le taux actuel doit se situer à 58%. La conjoncture économique n'étant pas optimiste, surtout pour les caisses de pension, les experts ont demandé de tenir la direction qui a été imposée par l'Organe de surveillance jusqu'en 2030 et à partir de là, les efforts consentis vont permettre de compenser la baisse de rendement ou la non-réaffectation de rendement des primes.

**M. Jean-René Marguet** ne partage pas ce point de vue. Il s'est informé du taux de couverture de la FISP, qui est à 103%, celui d'une banque est à 112%. Quand on annonce un taux de 52%, géré par un organisme qui paraît être responsable, en l'occurrence les Retraites Populaires, il s'interroge sur les causes qui ont fait chuter ce taux si bas, avec la grande chance que ni un Canton, ni une Commune ne meurt, parce que sinon cela serait certainement un gros problème.

**M. Alain Bonnevaux** remercie M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti pour sa réponse concernant la commission d'urbanisme et rappelle le dossier MPGA gare en espérant que ladite commission sera englobée dans les travaux d'étude. Concernant les crédits complémentaires votés ce soir, il revient sur celui concernant les cours de fontainier. Il est mentionné dans le rapport de la commission : « une personne motivée du service industriel a bénéficié d'une formation de fontainier ». Cette formation coûte 4'500 francs. Il est également mentionné : « Il ne s'agit pas uniquement d'apprendre à entretenir les fontaines, cette personne sera également formée pour gérer un réseau d'eau ainsi que sa distribution ». M. Bonnevaux demande s'il y aura un deuxième cours, et donc un deuxième crédit.

**M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti** répond qu'il y a peut-être une mauvaise interprétation

dans le rapport. L'employé a pu rentrer durant cette année 2017 dans cette formation qui dure deux ans pour obtenir le papier de fontainier. La phrase relevée par M. Bonnevaux était en quelque sorte une boutade car le fontainier ne va pas s'occuper des fontaines, mais réseau d'eau. Concernant le MPGA gare, il confirme que la Commission d'urbanisme sera intégrée aux discussions. Il ajoute que dans le courant de l'année 2018, la commission va pouvoir travailler à plusieurs reprises. M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti souligne que la commission a été quelque peu mise de côté en 2017 par le fait que la société TRAVYS a fait part d'un projet qu'ils avaient de leur côté et qui remettait un peu tout en question.

**M. Thierry Luthringer** intervient au sujet de TRAVYS SA. Depuis une année il est difficile pour cette société d'assurer des transports à l'heure et la situation devient de pire en pire ces derniers mois. Depuis le 21 novembre, M. Luthringer a effectué une statistique des arrivées des trains aux :04 et aux :34. Selon les critères des CFF, un écart de plus de 3 minutes sur l'heure annoncée est considéré comme un retard. Ils assurent 85% de trains à l'heure, ce qui est une bonne prestation. Pour les trains de :04, il y a 89% de retard et pour les trains de :34, ce sont 43% de retard. Pour les usagers réguliers, il n'est actuellement plus possible d'avoir l'assurance d'être à l'heure à son travail ou pour les correspondances. Ainsi, nombreux sont ceux qui prennent une correspondance plus tôt pour éviter pouvoir plus ou moins assurer leur arrivée dans les temps. M. Luthringer demande s'il est possible de connaître les objectifs fixés par TRAVYS pour 2018 concernant la ponctualité des trains.

**M. le Syndic Franklin Thévenaz** informe qu'il fait partie du Conseil d'administration de TRAVYS SA en tant que représentant de la Commune de Sainte-Croix, mais il n'a pas de réponse à donner à l'heure actuelle. Il va transmettre ces chiffres à la direction de TRAVYS et demander une explication. En ce qui concerne les planifications pour 2018 au Conseil d'administration, l'attention des membres a été attirée sur le fait qu'il y a des difficultés dues à la mise en place du nouvel horaire à 30 minutes. M. le Syndic Thévenaz ne peut pas donner plus d'explications pour le moment mais ces chiffres sont très mauvais. Il s'engage à fournir la réponse à M. Luthringer et au Conseil.

**M. Yvan Pahud** se permet une plaisanterie puisque c'est le dernier conseil de l'année, en affirmant qu'on ne peut pas imputer ces retards aux transports du bois et des poubelles.

**M. Bernhard Klaus** annonce qu'il a participé à l'action « T'es Royé » par l'achat d'un abonnement. Il déplore les grosses difficultés rencontrées durant le premier week-end pour recevoir l'abonnement avec un manque de communication et de gestion, notamment au niveau de l'informatique et du traitement des adresses. Il demande à la Municipalité, l'année prochaine, de donner un soutien aux remontées mécaniques au niveau de la logistique. Il propose d'associer l'Office du Tourisme à cette action au niveau de l'information.

**M. Laurent Buchs** transmet à la Municipalité la demande d'un habitant. Une personne qui arrive à 20h à la gare de Sainte-Croix et qui aimerait se rendre à La Vraconnaz n'a aucun moyen de s'y rendre. Il n'y a pas de service de taxi, qui s'arrête à 19h. Quand on se dit « ville de Sainte-Croix », il faudrait se donner des moyens de transport, par exemple un service de taxi jusqu'aux derniers trains.

*La Municipalité prend note.*

**M. Reinhard Scholz** demande à la Municipalité si une intervention a été faite auprès de la Société du Carnaval ou à qui de droit pour éviter l'utilisation de confettis rectangulaire type alu, dorés, très légers, qui s'envolent partout et vont dans les pâturages et les jardins. Une grande quantité a été ramassée dans ces endroits. Il rappelle qu'ils ne sont pas biodégradables et que le bétail les mange dans les pâtures derrière le Stand. Il pourrait y avoir un problème.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

**M. le Président** remercie chacune et chacun de son investissement. Il souhaite à toutes et à tous de bons vœux pour les fêtes de fin d'année, ainsi qu'une merveilleuse année 2018. Il invite l'assemblée à prendre l'apéritif.

La séance est levée à 21h35.

Le Président du Conseil communal :

La secrétaire suppléante :

Pierre-Alain Gerber

Rachel Gueissaz

Annexes (disponible au greffe) :

- Lettre de démission du conseiller communal Anthony Joseph